



2020-2021

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Un espace de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Site de Grenoble / Domaine universitaire

Espace orientation et insertion professionnelle
1er étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
151 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : + 33 (0)4 76 82 55 45
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence CIO'SUP

Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 Valence
Tél. : + 33 (0)4 26 44 35 00
Ciosup2607@aduda.fr

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études

Après la licence de droit ou en cours de cursus, vous pouvez poursuivre vers une 3e année de licence d'une autre discipline ou une licence professionnelle*.

Vous pouvez également accéder à des Masters en relation avec de nombreux secteurs professionnels. En effet, les études en Faculté de droit sont professionnalisantes à l'horizon bac + 4 ou bac + 5 mais pas à la sortie de la licence.

À la Faculté de Droit de Grenoble, vous pouvez ainsi vous diriger vers les masters :

- > Droit notarial ;
- > Droit de la propriété intellectuelle ;
- > Droit des affaires ;
- > Droit international ;
- > Droit des libertés ;
- > Droit pénal et sciences criminelles, etc.

Vous pouvez également bifurquer vers des masters relevant d'autres disciplines comme les masters :

- > Management des administrations et des entreprises ;
- > Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - premier degré, etc.

* **Attention** : seule une licence générale en droit, à l'exclusion des licences professionnelles, peut permettre la poursuite d'études en master, et ce dans toutes les facultés de droit en France.

Insertion professionnelle

Selon la poursuite d'études choisie, de nombreux secteurs d'activité sont ouverts :

- > La justice (métier d'avocat, de magistrat, de greffier...)
- > Les métiers du conseil juridique (juristes d'entreprise notamment)
- > Les banques, les assurances
- > L'administration d'Etat (inspecteur des impôts, du travail...) et des collectivités territoriales (attaché...), etc.
- > Les métiers de l'international (institutions européennes, organisations internationales, ONG...)

CONTACTS

Responsables pédagogiques

1re année droit à Grenoble

Floriane MAISONNASSE
Floriane.Maisonناسse@univ-grenoble-alpes.fr

1re année droit à Valence

Sébastien LE GAL
Sebastien.Le-Gal@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat pédagogique

Site de Grenoble

Tél. : + 33 (0)4 76 82 54 92
droit-l1@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence

Tél. : + 33 (0)4 75 78 21 80
droit-l1-valence@univ-grenoble-alpes.fr

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes
Faculté de droit

Site de Grenoble

1133 rue des Résidences
38400 Saint-Martin-d'Hères

Site de Valence

Pôle universitaire Marguerite Soubeyran
87 avenue de Romans
26000 Valence

EN BREF

Domaine :

DEG (droit, économie, gestion)

Composante de rattachement :

Faculté de droit

Durée des études : 3 ans

Nombre de crédits : 180 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'inscrits en 1re année
en 2019-2020 :

GRENOBLE

789

VALENCE

328

GRENOBLE ET VALENCE LICENCE DROIT



QU'EST-CE QUE LE DROIT ?

Le **droit** au singulier désigne un corps de règles. Plus précisément, il s'agit de **l'ensemble des règles gouvernant les rapports des hommes en société et s'imposant, au besoin, par la contrainte.**

La société établit en effet des règles destinées à régir son fonctionnement et à organiser les relations des personnes qui la composent.

Les différents domaines du droit s'articulent autour de la **principale distinction entre le droit public et le droit privé** :

Le droit public régit l'existence et l'action de la puissance publique. Il englobe :

> **du droit constitutionnel** : correspond à l'ensemble des règles juridiques organisant les relations entre les pouvoirs publics (ex. : le Parlement, le Gouvernement), les droits et libertés fondamentaux des individus ainsi que la création et le régime des normes juridiques (ex. : la Constitution, la loi).

> **du droit administratif** : branche du droit qui régit l'Administration, à savoir son organisation et son activité.

> **du droit international public** : correspond au droit qui régit les relations entre les États.

> **du droit européen** : correspond au droit qui régit une partie des activités des États-membres, ainsi que de leurs citoyens, de l'Union européenne.

Le droit privé est la partie du droit qui régit les rapports des particuliers entre eux. Il comprend :

> **le droit civil** : correspond notamment au droit des personnes, droit de la famille, droit des contrats, droit des biens, droit des successions.

> **le droit des affaires** : régit l'activité des entrepreneurs, qu'ils exercent à titre individuel ou en société.

> **le droit du travail** : constitué de règles juridiques applicables aux relations unissant les employeurs du secteur privé à ceux qui travaillent sous leur autorité, les salariés.

LICENCE DROIT

ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans, elle est composée de 6 semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 crédits, 30 crédits par semestre.

Plusieurs parcours

Au cours des trois années de licence en droit, si les cours magistraux sont identiques pour l'ensemble des étudiants, une certaine spécialisation est cependant possible. Elle s'opère alors par le choix des travaux dirigés, que ce soit en 2^e année ou davantage encore en 3^e année.

Outre le parcours de **licence en droit uniquement consacré aux connaissances juridiques** dispensé à Grenoble et à Valence mais aussi en enseignement à distance, **trois autres parcours sont proposés dans le cadre de doubles licences*** :

> **Licence droit, parcours langues** (uniquement à Grenoble) qui associe aux enseignements de droit des enseignements dans 2 langues vivantes dont l'anglais obligatoirement en LV1.

Pour ce qui concerne les enseignements de droit, 2 options sont proposées dès la 1^{re} année :

- Juriste trilingue d'affaires (JTA)
- Droit, administration et politique internationales (DAPI)

> **Licence droit, parcours économie et gestion** (uniquement à Valence) qui favorise l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes fondamentales des deux disciplines que sont le droit et l'économie et gestion, mais également la découverte et l'approfondissement au sein d'enseignements spécifiques des problématiques transversales posées par ces deux disciplines. Il permet ainsi aux étudiants de pouvoir confirmer leur choix ou faciliter les éventuelles réorientations.

> **Licence droit, parcours franco-allemand** : ce parcours intégré donne aux étudiants une connaissance des systèmes juridiques français et allemand. Les deux premières années de la formation se déroulent au sein de l'Université de la Sarre. La troisième année de licence a lieu à la Faculté de droit de Grenoble où les étudiants suivent le cursus normal de licence avec en plus un cours de droit en allemand. Les cours de droit allemand sont assurés en allemand par des enseignants allemands, les cours de droit français sont assurés en français par des enseignants français. À l'issue de ces trois années, les étudiants obtiennent une licence en droit délivrée par l'Université de Grenoble et le «Zertifikat Studien des deutschen und französischen Rechts» délivré par l'Université de la Sarre.

***Attention** : ces 3 parcours ont une capacité d'accueil limitée (admission sur dossier).

Pour plus de précisions, voir les descriptifs des parcours langues, économie et gestion et droit franco-allemand sur les fiches spécifiques.

TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Tout au long du cursus universitaire, deux types de cours permettent l'acquisition des connaissances :

> **Les cours magistraux (CM)** en amphithéâtre.

Le cours magistral consiste en un exposé, par un enseignant, des connaissances relatives à la discipline. Le rythme et la dynamique du CM sont très différents des cours du lycée. La prise de note rapide et adaptée est primordiale ; en effet, les notes constitueront le premier support de travail des étudiants. Il faut donc apprendre à la maîtriser rapidement. Les étudiants sont cependant tout à fait autorisés à échanger avec l'enseignant : le cours magistral ne conduit pas à une attitude strictement passive des étudiants.

Les enseignements théoriques abordés dans ces cours doivent être complétés par la lecture des bibliographies recommandées pour chaque matière.

> **Les travaux dirigés (TD)** sont des cours appliqués en petits groupes de 20 à 30 étudiants. La présence aux TD est obligatoire et contrôlée.

Selon les matières, le travail proposé peut se faire sous la forme d'exercices en groupes, d'un complément ou d'une illustration d'une partie d'un CM ou d'exposés.

Ainsi, les travaux dirigés permettent, d'une part, de vérifier que les connaissances indispensables ont été acquises par les étudiants, que le cours magistral a été assimilé et ils ont pour but, d'autre part, à travers des exercices d'application, de faire acquérir aux étudiants les méthodes juridiques et de préciser les savoirs fondamentaux. Afin de préparer les séances de travaux dirigés sont distribuées des fiches qui contiennent plusieurs documents à lire et qui indiquent le travail à préparer en vue de la séance (ex. : dissertation, commentaire de texte ou d'arrêt, cas pratique).

Sur 25h à 30h de cours par semaine, la majorité est assurée sous forme de CM.

STAGES

Tout étudiant peut effectuer un stage durant sa licence. Ce stage peut être validé dans le cadre du cursus.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

Travail universitaire

Les attentes en matière de travail universitaire sont du même ordre que celles exigées dans l'enseignement secondaire. En effet, l'étudiant doit à la fois acquérir, par un apprentissage régulier de ses cours, des connaissances et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de travaux dirigés.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours et en travaux dirigés soit complétée par un important travail personnel :

- > l'étudiant prend des notes et résume les contenus des enseignements et des textes recommandés.
- > il doit se documenter par lui-même, apprendre et comprendre pour restituer des informations pertinentes.
- > l'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques, (emplois du temps, supports de cours etc.) sont diffusées sur des applications en ligne.

Évaluation

Les étudiants sont évalués, chaque semestre, par le biais d'un contrôle continu et d'un examen terminal pour les matières à travaux dirigés et par le biais d'un examen terminal pour les autres matières.

> **l'évaluation continue** : la note d'évaluation continue est déterminée en fonction de la participation de l'étudiant aux diverses épreuves, écrites ou orales, organisées dans le cadre des séances de travaux dirigés. Cette note tient compte, par ailleurs, des aptitudes manifestées par l'étudiant et des progrès qu'il aura faits.

> **l'examen terminal** : il porte sur les connaissances exposées en cours magistral et, dans les matières à travaux dirigés, sur le savoir-faire acquis lors des différentes séances de travaux dirigés. Les modalités d'évaluation sont diverses. Pour l'essentiel, il peut s'agir : d'un cas pratique, d'un commentaire de texte, d'un commentaire de texte dirigé, d'un commentaire d'arrêt ou d'une dissertation.

Les **différents types d'exercices** possibles dans le cadre de l'évaluation en droit vont du contrôle des connaissances à l'exercice pratique. Les principaux sont le cas pratique, le commentaire de texte et de décision de justice et la dissertation.

Une session de seconde chance a lieu en juin pour les étudiants n'ayant pas validé le semestre

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue aux UE est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE

Afin de faciliter l'adaptation à la vie universitaire, une semaine d'accueil est organisée et un système de parrainage, par des étudiants plus avancés, est mis en place à destination des nouveaux inscrits ainsi qu'un tutorat pédagogique au second semestre.

> **Semaine d'accueil en première année** : visite du campus, présentation des enseignants et des programmes, test de positionnement en langues vivantes (anglais) et en informatique, encadrement des étudiants arrivant par des étudiants référents

> **Le parrainage** : afin de favoriser l'adaptation et l'intégration des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur et, par suite, prévenir l'échec à l'université, la Faculté de droit a mis en place un programme de parrainage. Celui-ci consiste à encadrer les étudiants inscrits en 1^{re} année de licence en droit par des étudiants plus expérimentés, ainsi chargés, pendant 5 à 6 semaines, d'accueillir leurs camarades, de les informer, de les aider dans le cadre de leur 1^{re} année à la Faculté de droit.

> **Le tutorat** : afin de favoriser la réussite des étudiants inscrits en 1^{re} année de licence en droit, la Faculté de droit propose, au cours du 2^e semestre de l'année universitaire, un dispositif d'accompagnement méthodologique et pédagogique sous la forme d'un tutorat. Les tuteurs, des étudiants avancés inscrits en master de droit, proposent un soutien en petits groupes (environ 8 étudiants) dispensant des conseils méthodologiques.

> Le **cursus aménagé « oui si »** propose aux étudiants identifiés dans le cadre de Parcoursup une organisation d'enseignements repensée pour la première année de licence. Elle est **organisée sur deux années universitaires**. Chaque année recouvre la moitié des enseignements ; ils sont complétés par des séances de méthodologie spécifiques. Aux termes des deux années, les étudiants qui ont obtenu la première année de licence accéderont à la deuxième année de licence, sans aménagement spécifique.



INTERNATIONAL

Il est possible de partir en échange lors de ses études de droit, mais uniquement en master.